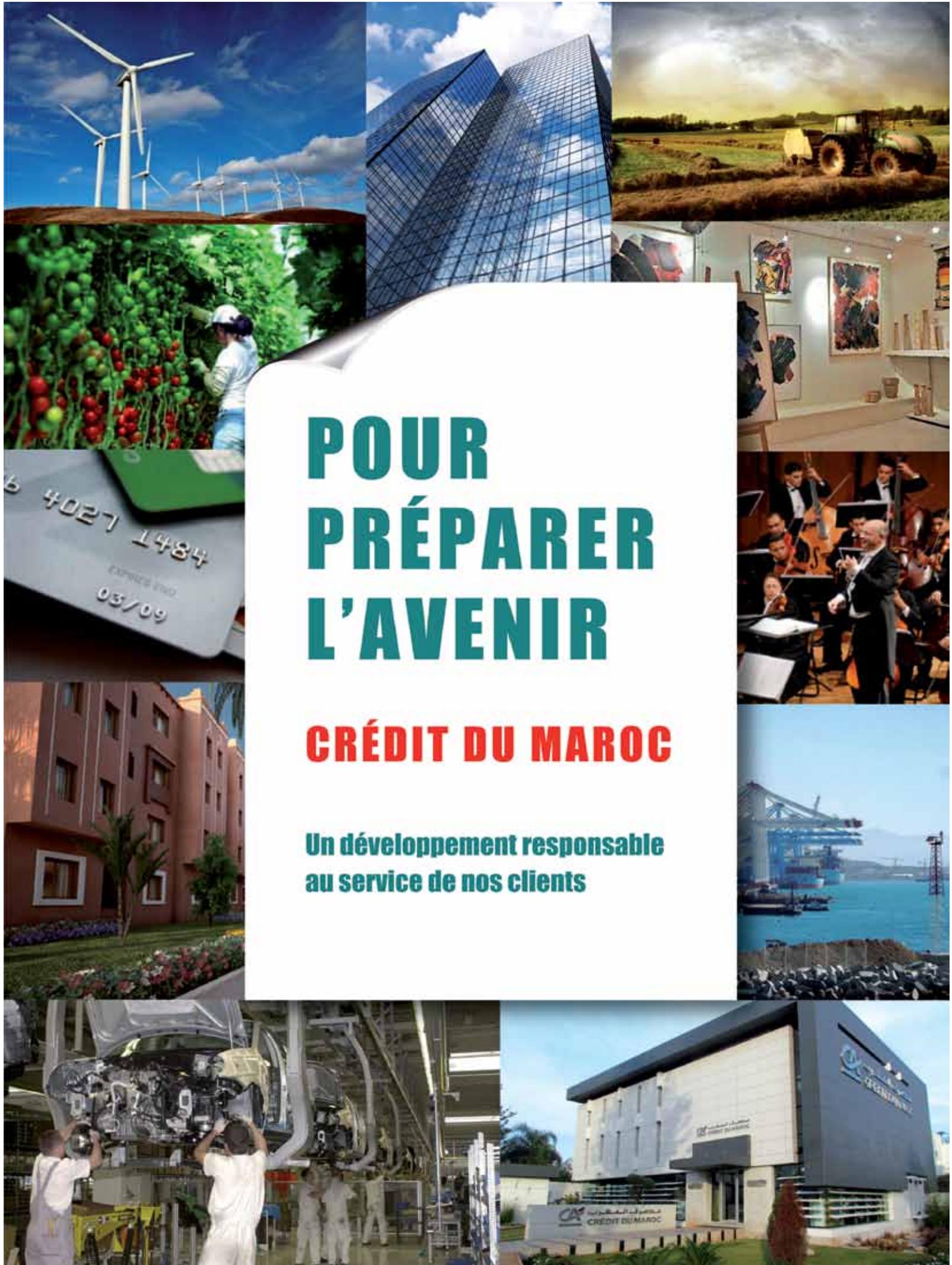


EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2011



**POUR
PRÉPARER
L'AVENIR**

CRÉDIT DU MAROC

**Un développement responsable
au service de nos clients**

Le Conseil de Surveillance, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, s'est réuni le vendredi 23 mars 2012 au siège social du Crédit du Maroc et a examiné l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 par le Directoire.

Total bilan	:	46 876 millions de dirhams	(+4,8%)
Fonds propres réglementaires	:	4 765 millions de dirhams	(+19,7%)
Produit net bancaire	:	2 067 millions de dirhams	(+3,3%)
Résultat net part du groupe	:	332 millions de dirhams	(-8,6%)
Réseau	:	333 agences	(+25 agences)
Effectif	:	2 590 collaborateurs	(+113 collaborateurs)

Evolutions par rapport à décembre 2010

Réseau

Au service de la bancarisation

333 agences

soit +163 agences depuis 2007

Capital humain

Un développement régulier des compétences

2 590 collaborateurs

soit +773 par rapport à 2007

Crédits à la clientèle

35 276 MDH +6,1%

Un accompagnement responsable de l'économie

+27,9%

Crédits de trésorerie

+7,7%

Crédits à l'habitat

Dépôts clientèle

33 712 MDH -0,2%

Une structure performante de la collecte

+3,7%

Comptes à vue

+10,1%

Comptes d'épargne

Coefficient d'exploitation

Maîtrisé dans un contexte de fort développement

49,6%

Coefficient d'exploitation

Durant l'exercice 2011, le Crédit du Maroc a poursuivi son effort en faveur d'un développement responsable. Il a continué à privilégier l'accompagnement de l'économie réelle et œuvré pour une amélioration continue de ses fondamentaux. Il a renforcé son écoute et sa proximité vis-à-vis de sa clientèle pour lui assurer le meilleur service.

Un développement continu au service de la clientèle

Comme annoncé dans son plan de développement, le Crédit du Maroc a poursuivi en 2011 son effort d'extension de son réseau d'agences, contribuant pleinement à la bancarisation du Royaume. Vingt-cinq nouvelles agences ont vu le jour en 2011, venant renforcer le maillage du réseau qui avait déjà doublé durant le plan moyen terme 2007-2010.

Le renforcement régulier des effectifs porte le capital humain du Crédit du Maroc à 2 590 collaborateurs à fin 2011, contre 2 477 au terme de l'exercice 2010. Un accent particulier est mis sur la formation continue des collaborateurs, permettant un développement régulier des compétences pour améliorer la qualité de service à notre clientèle.

Au plan des investissements, le Crédit du Maroc a engagé plusieurs chantiers structurants pour s'adapter aux besoins de ses clients haut de gamme et professionnels.

Le nouvel espace de Banque Privée a été inauguré dans le courant du premier semestre 2011. Une équipe de spécialistes en gestion de patrimoine conseille cette clientèle haut de gamme dans le cadre d'une relation personnalisée alliant technicité et professionnalisme, pour construire des solutions financières sur-mesure.

Sur le marché de la clientèle des professionnels, le Crédit du Maroc a lancé son premier espace d'affaires dédié qui apporte des réponses à la couverture des besoins tant personnels que professionnels de cette clientèle.

Enfin, visant une réactivité et une proactivité accrues, le Crédit du Maroc a déployé des outils de gestion sur l'ensemble de son réseau pour faire bénéficier tous ses clients des meilleures pratiques en matière de CRM (Customer Relationship Management).

Un renforcement régulier des fondamentaux

Le Crédit du Maroc clôt l'exercice 2011 avec de bonnes réalisations au plan de l'activité commerciale.

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 33 712 MDH, niveau stable par rapport à fin 2010 (-0,2%), qui révèle, dans le détail, une bonne performance en termes de collecte des ressources à vue et d'épargne (+5,3%). Celles-ci permettent au Crédit du Maroc de clore l'exercice 2011 avec une structure de ressources particulièrement performante, caractérisée par un niveau de concentration faible et une part relative des ressources à vue et d'épargne plus importante que celle du système bancaire dans son ensemble.

Les crédits à la clientèle ont évolué de 6,1% globalement, s'établissant à 35 276 MDH. Sont à noter de bonnes réalisations en termes de crédits à l'habitat dont l'encours évolue de 7,7%, en cohérence avec la volonté du Crédit du Maroc d'accompagner sa clientèle dans son désir d'accéder à la propriété. L'encours du crédit à la consommation reste stable par rapport à fin 2010 ; le Crédit du Maroc demeure fidèle à sa volonté de se développer de façon responsable et continue de ce fait à mettre en pratique des règles d'octroi visant à contribuer à la maîtrise de l'endettement des ménages. Enfin, la poursuite de l'accompagnement volontariste de la clientèle entreprises se traduit par une évolution notable des crédits de trésorerie (+27,9%).

Le Crédit du Maroc a enregistré un développement intéressant à la fois des ressources et des emplois dans le secteur PME, respectivement de +7,2% et +13,2%. Par ailleurs, il a accompagné avec succès ses clients dans leurs émissions obligataires et dans le cadre d'une introduction en bourse sur les quatre opérées en 2011. Egalement, en conformité avec sa démarche qualité au service des entreprises, le Crédit du Maroc a obtenu la certification ISO 9001 version 2008 pour ses opérations de crédits documentaires à l'international.

Des fondamentaux financiers sains en amélioration continue.

Tenant compte d'un contexte international difficile, le Crédit du Maroc a mis en œuvre une politique exigeante de gestion de la liquidité pour faire face à la couverture de tous les besoins de sa clientèle, quelle que soit la maturité de ses projets. En accord avec les meilleures pratiques au plan mondial, il a élaboré des scénarii de stress-test particulièrement sévères pour parer à toute éventualité de tension sur les marchés. De plus, il a piloté son coefficient de liquidité, le maintenant à un niveau moyen de 120% tout au long de l'exercice 2011, pour une norme réglementaire de 100%. Le Crédit du Maroc a ainsi fait le choix d'une politique de refinancement conservatrice et en a accepté l'impact sur son produit net bancaire pour avoir le maximum de flexibilité envers sa clientèle.

En 2011, le Crédit du Maroc maintient sa politique de renforcement continu des fonds propres (Tier1 + Tier2). L'exercice a vu l'augmentation du capital social par l'incorporation des dividendes de l'exercice 2010 (Tier1), ainsi que le renforcement du Tier2 par l'émission d'une dette subordonnée de 500 millions de dirhams. Afin de conforter plus encore son assise financière et continuer de soutenir son plan de croissance, le Crédit du Maroc prévoit, sur proposition du Directoire à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 4 mai 2012, de reconduire pour la troisième fois consécutive l'opération de conversion optionnelle des dividendes en actions.

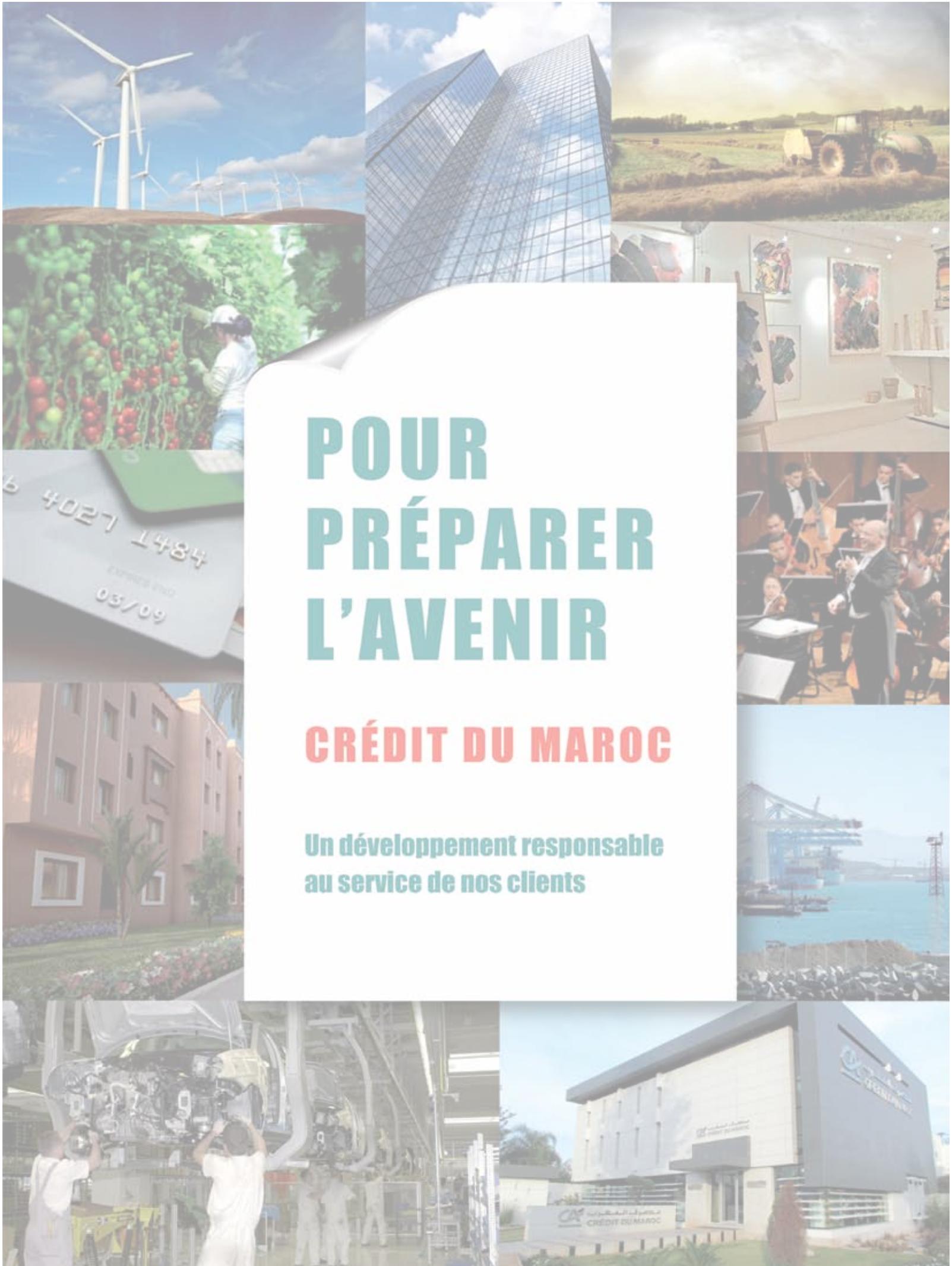
Le coefficient de solvabilité du Crédit du Maroc s'établit à 12,77% au terme de l'exercice 2011, pour un niveau réglementaire de 10%.

Le PNB, porté par une activité récurrente sous-tendue par de bonnes réalisations commerciales, évolue de 3,3% par rapport à l'exercice 2010. Il tient compte des actions prises dans le sens du renforcement de la liquidité, de la gestion prudentielle des risques s'appuyant sur une déconcentration du portefeuille crédits, et de la rationalisation de la comptabilisation des agios sur les clients en difficulté.

A fin 2011, le coefficient d'exploitation du Crédit du Maroc s'élève à 49,6% en dépit d'un contexte de fort développement, témoignant de sa capacité continue à maîtriser ses charges.

Le niveau de rentabilité est satisfaisant, avec un résultat net part du groupe de 332 MDH malgré un coût du risque alourdi par des provisions sectorielles concernant le segment de la grande entreprise. Le reste du portefeuille clients bénéficie positivement des diverses mesures mises en place pour enrayer la montée des impayés et améliorer le recouvrement, notamment par la mise en place d'une plate-forme centralisée. Avec ce niveau de résultat net, la rentabilité des fonds propres reste bonne avec un R.O.E. qui atteint 11,2%.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011



**POUR
PRÉPARER
L'AVENIR**

CRÉDIT DU MAROC

**Un développement responsable
au service de nos clients**

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et

amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Familie	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul

des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/ augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE (suite)

au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif. Provisions pour dépréciation des prêts & créances Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & Créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle : Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective : Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie.

Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.

- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur). Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion. Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation. Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE (suite)

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres Disponibles à la Vente
	Prêts et créances
Titres de participation	Titres Disponibles à la Vente

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-après :

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- et 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurances.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière :** Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum de 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire :** Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au

moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.

- **Les Primes de Fidélité (PF) :** Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés (CP) :** Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Etats financiers consolidés IFRS

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 115 652	2 620 954
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 133	14 858
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	3 736 991	1 991 700
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	4 064 318	5 229 375
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	35 275 505	33 258 932
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		4 792	59 058
Actifs d'impôt différé		92 564	65 848
Comptes de régularisation et autres actifs		193 020	188 240
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 267 131	1 182 078
Immobilisations incorporelles	3.6	122 304	111 300
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		46 876 410	44 722 344

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 184	123
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	18 218	2 769
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 083 347	203 528
Dettes envers la clientèle		33 711 606	33 777 973
Titres de créance émis		6 301 539	5 846 045
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		18 612	7 735
Passifs d'impôt différé		140 780	121 430
Comptes de régularisation et autres passifs		504 903	441 140
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	216 367	244 863
Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 527 370	1 009 366
Capitaux propres		3 352 484	3 067 374
Capitaux propres part du Groupe		3 301 247	3 024 734
Capital et réserves liées		2 586 551	2 215 008
Réserves consolidées		377 402	442 115
Gains ou pertes latents ou différés		5 427	4 634
Résultat net de l'exercice		331 866	362 976
Intérêts minoritaires		51 237	42 640
TOTAL		46 876 410	44 722 344

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 524 024	2 451 348
Intérêts et charges assimilés	2.2	780 224	789 618
Marge d'Intérêt		1 743 800	1 661 730
Commissions (Produits)	2.3	332 684	326 542
Commissions (Charges)	2.3	26 697	24 824
Marge sur Commissions		305 987	301 718
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		69 650	91 858
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		8 617	8 156
Produits des autres activités		10 187	3 931
Charges des autres activités		71 171	67 169
Produit Net Bancaire		2 067 071	2 000 223
Charges générales d'exploitation		927 714	843 265
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		98 255	86 805
Résultat Brut d'Exploitation		1 041 103	1 070 153
Coût du risque	2.1	-509 606	-481 384
Résultat d'Exploitation		531 497	588 770
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	3 552	-256
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		535 048	588 514
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		198 755	220 405
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		336 294	368 108
Intérêts minoritaires		4 427	5 132
Résultat net part du Groupe		331 866	362 976
Résultat par action		37,27	41,95
Résultat dilué par action		37,27	41,95

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	336 294	368 108
Ecart de conversion	-54	-229
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-1 522	2 027
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	2 314	2 411
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	739	4 209
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	337 032	372 317
Dont part du Groupe	332 605	367 185
Dont part des intérêts minoritaires	4 427	5 132

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	535 048	588 514
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	98 255	86 805
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	496 896	451 159
+/- Dotations nettes aux provisions	-24 823	44 662
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	4 875	-1 383
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-21 501	25 751
+/- Autres mouvements	43 983	-21 273
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	597 685	585 719
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 250 442	-3 749 218
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 624 781	2 708 174
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 740 164	-336 487
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	139 336	-89 333
- Impôts versés	-206 593	-190 032
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 181 761	-1 656 895
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 049 027	-482 662
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-199 186	-283 010
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-199 186	-283 010
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-52 115	-33 128
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	995 000	-312 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	942 885	-345 128
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-54	-229
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-305 382	-1 111 029

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 623 141	3 734 169
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 620 831	2 095 788
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 310	1 638 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 317 758	2 623 141
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 114 468	2 620 831
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	203 291	2 310
Variation de la trésorerie nette	-305 382	-1 111 029

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	833 818	1 064 000	-	788 429	197	2 686 443	41 741	2 728 184
Opérations sur capital	31 464	189 727	-	-	-	221 191	-	221 191
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-250 145	-	-250 145	-4 174	-254 319
Autres	-	96 000	-	-95 940	-	59	-59	0
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	362 976	-	362 976	5 132	368 108
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	2 027	2 027	-	2 027
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-229	-	-229	-	-229
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 411	2 411	-	2 411
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-229	4 438	4 209	-	4 209
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	865 281	1 349 727	-	805 091	4 634	3 024 734	42 640	3 067 374
Opérations sur capital	25 099	178 201	-	-	-	203 300	9 167	212 467
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-259 584	-	-259 584	-4 997	-264 582
Autres	-	168 242	-	-168 242	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	331 866	-	331 866	4 427	336 294
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-1 522	-1 522	-	-1 522
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-54	-	-54	-	-54
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 314	2 314	-	2 314
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-54	793	739	-	739
Autres	-	-	-	193	-	193	1	193
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011	890 380	1 696 171	-	709 269	5 427	3 301 247	51 237	3 352 484

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS
PRINCIPES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2011 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
- Cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- Cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- Cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de

consolidation.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différents, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2011.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

➤ Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2011

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	890 830	-	100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000	-	100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	95 000	-	66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000	-	100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200	-	100,00	100,00	I.G
B.I.T	-	1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	18 320,9	-	100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes de la Gouvernance générale de la banque et des pouvoirs qui lui ont été conférés, conformément aux statuts par le Conseil de surveillance. Dans cet esprit elles appliquent strictement les principes de gestion que l'Organe d'Administration a défini.

Les principaux acteurs sont :

- Le Conseil de Surveillance,
- Le Directoire,
- Les Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération, ...).

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels s'expose la banque.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération est en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du Conseil de Surveillance
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place en 2009 le Comité Exécutif Restreint. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque. Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et a les objectifs suivants :

- Assurer la réalisation du Plan de Développement;
- Assurer la réalisation du budget annuel ;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- Piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque, et informe le Conseil de surveillance sur la situation des activités et des risques portés par la banque.

Il demande au Conseil la validation des politiques et des organisations qu'il souhaite mettre en œuvre pour développer les activités et les encadrer.

Stratégie risques

Le Directoire établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent.

Elle définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment en matière de secteur d'activité ou de groupe d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés qui sont présidés par le Président du Directoire.

En matière de gestion des risques, les principaux sont :

1. Le Comité de contrôle interne

Il est le lieu d'exercice de la responsabilité du Président du Directoire du Crédit du Maroc en matière de Contrôle Interne. Il assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des trois fonctions de contrôle : Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est distinct du Comité d'Audit qui est une émanation directe du Conseil de Surveillance.

Afin de renforcer la cohérence des actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du Groupe Crédit du Maroc, ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne de l'ensemble des entités constituant le périmètre de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Maroc.

2. Le Comité des crédits

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil de surveillance, le Président du Directoire exerce au sein de ce Comité sa délégation pour l'ensemble des engagements de la banque.

Pour la bonne fluidité de l'octroi, le Président du Directoire a sub-délégué, une partie de ses délégations à certains collaborateurs de la banque.

3. Le Comité des grands risques

Son rôle est d'analyser le risque de concentration, l'évolution des principaux engagements de la banque et de gérer les dispositions réglementaires en la matière, notamment le Coefficient de division des risques.

4. Le Comité des risques sensibles

Son rôle est d'opérer un suivi rapproché des risques sensibles de la banque qui sont définis comme résultant du système de notation ou de l'observation du comportement des créances (impayés).

Il décide des mesures à mettre en œuvre pour alléger ses engagements, se désengager ou les garantir et suit les plans d'action définis.

5. Le Comité marché

Son rôle est de suivre les activités de marché et les risques que celles-ci véhiculent.

Il valide les méthodes d'évaluation et de suivi des risques qui lui sont proposées par le Contrôle des risques de marché.

Il octroie les limites aux différentes activités et veille au respect de ces limites.

6. Le Comité des Risques de Marché

Le Comité des Risques de Marché -CRM- constitue l'organe de décision en matière de risques de marché du Crédit du Maroc. Les principales attributions du CRM sont les suivantes :

- fixation et modification des limites de marché
- surveillance du respect des limites
- suivi et analyse des risques et des résultats
- contrôle de la mise en place des procédures et des normes et leur respect
- validation des stratégies risques de la DMC.

7. Le Comité ALM

Son rôle est d'appréhender les risques de liquidité et de taux auxquels la banque est exposée.

Il valide les méthodes d'évaluation et de suivi de ces risques qui lui sont proposées.

Il décide des limites nécessaires à encadrer ces risques et veille à leur respect.

8. Le Comité des risques Opérationnels

Son rôle est d'appréhender de la façon la plus exhaustive, les risques opérationnels.

Il valide l'organisation et l'adéquation des dispositifs de gestion en conformité avec les exigences de Bâle 2.

Il valide le dispositif des contrôles permanents mis en place pour encadrer et mesurer ces risques (cartographie des risques, indicateurs de risques, etc...).

Il examine l'évolution des risques opérationnels et les incidents les plus significatifs et prend au besoin les mesures appropriées pour les éradiquer.

9. Le Comité de Management de la Conformité

Institué dans le cadre du renforcement de la conformité au regard de l'activité bancaire en matière de devoir de vigilance, son rôle est de mettre la banque en totale conformité avec les réglementations en vigueur.

Il décide des outils et moyens à mettre en œuvre dans cet objectif.

Il mesure, dans le cadre des contrôles permanents et via l'Audit Interne, le respect des dispositifs et décide, le cas échéant les mesures correctrices à mettre en œuvre.

10. Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)

Son rôle est d'approuver les développements et d'appréhender les risques liés au lancement d'une nouvelle activité ou d'un nouveau produit. A ce titre, il s'assure :

- qu'une analyse spécifique des risques associés a été conduite ;
- que les procédures de traitement ont été validées par les unités opérationnelles (front office et back-office) et les unités spécialisées (fonction risques, juridique, fiscales, comptables et déontologique),
- que toutes les fonctions concernées ont été associées au processus de décision et qu'elles ont confirmé la mise en place des procédures et de moyens adéquats.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Organisation et missions

Dictée d'un côté par l'exigence d'une application stricte des normes réglementaires et de l'autre par la volonté de mettre en œuvre les meilleures pratiques en la matière, le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale des risques. Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

La DRCP définit ainsi les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les centralise à la gestion centrale des risques de telle manière à obtenir une vision centralisée de l'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,
- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux,

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2.

Il est organisé autour des entités suivantes :

Risque de crédit

1. **La Direction des engagements**, dont les missions sont :

- Analyser les demandes de prise de risques présentées par les lignes commerciales de la banque,
- Évaluer le bien fondé économique des financements sollicités et la conformité aux normes de la banque,
- Émettre l'avis « risques » et animé les comités de crédit.

2. **Le Contrôle des risques de crédit**, dont les missions sont :

- Évaluer régulièrement la qualité des engagements,
- Examiner les états de dépassement et d'en suivre la régularisation,
- Identifier par anticipation, les créances qui présentent des signes de difficulté et d'assurer, avec un suivi rapproché, leur récupération,
- Identifier les créances qui présentent les critères de déclassement, de les déclasser et de les provisionner en conséquence.

3. **Le pilotage des risques**, dont les principales missions sont :

- Assurer la veille réglementaire et mettre en œuvre les règles édictées par le Régulateur. A ce titre, il est responsable notamment du chantier Bâle 2,
- Concevoir et mettre en œuvre les outils et méthodes pour améliorer la connaissance et la gestion des risques,
- Optimiser les outils de décision et de mise en place des crédits afin d'accompagner le développement volontariste de la banque.
- Ecrire les normes et procédures relatives à la gestion des risques de contreparties.

Risques opérationnels et la Conformité

La Direction des Contrôles Permanents et Conformité, dont les missions sont :

- En matière de risques opérationnels :

1. **Maîtriser les risques d'interruption d'activités et de sécurité des systèmes d'information** :

- Mise en place d'un Plan de Continuité des Activités (PCA), conforme aux besoins de la banque et aux prescriptions réglementaires et le maintenir en conditions opérationnelles (pilotage de tests récurrents).
- Suivi et pilotage la sécurité des systèmes d'information avec la mise en place de règles et d'éléments permettant de maîtriser les risques sécuritaires et de s'assurer du respect des objectifs sécurité (politique, autoévaluation, contrôles, analyse des risques, reporting, etc...).

2. **Piloter les Risques Opérationnels** :

- Définition et suivi du dispositif de gestion des Risques Opérationnels,
- Identification et évaluation des risques opérationnels portés par les processus,

- Mesure des risques opérationnels via la collecte des pertes organisée avec les métiers,
- Définition et suivi des plans d'actions de maîtrise des risques opérationnels ;
- Définition, mise en place et pilotage du plan de contrôles permanents opérationnels,
- Contrôle des Prestations de Service Essentielles Externalisées

3. **Contrôles Permanents** :

- Formaliser, avec les métiers, des contrôles portant sur l'ensemble des activités de la banque,
- S'assurer de l'exercice et de la traçabilité de l'ensemble des contrôles considérés comme sensibles,
- Animer des réunions/comités avec les métiers, de restitution des résultats des contrôles,
- Définir et suivre avec les métiers les plans d'actions devant résorber les insuffisances éventuelles relevées par les contrôles.

- **En matière de conformité**

Gérer les risques de non-conformité, définis comme étant le risque d'exposition de l'établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduites.

Les dispositifs déployés au sein de l'établissement pour suivre les risques de non-conformité ont pour objectifs :

- La sensibilisation des collaborateurs aux questions de la conformité,
- Le renforcement de la connaissance client,
- Le renforcement de conformité des nouvelles activités et nouveaux produits,
- Le renforcement de la surveillance des opérations,
- Le suivi des remontées des manquements,
- La prévention du blanchiment des capitaux,
- La lutte contre le financement du terrorisme,
- La gestion des embargos et le gel des avoirs,
- La veille réglementaire,
- La prévention de la fraude.

Risques financiers

1. **Les risques de marché**

Le Contrôle des risques de marché, dont les missions sont :

- Définir, en liaison avec le Groupe d'appartenance, les outils et méthodes de gestion et de contrôles des activités de marché,
- Proposer les limites encadrant les activités et en assurer le suivi,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des activités de marché pour le compte du Front-Office, du Middle-Office et du Back-Office.

2. **Les risques de liquidité et de taux d'intérêt global**

Le suivi des risques ALM dont les missions sont :

- Définir, en liaison avec le Groupe d'appartenance, les outils et les méthodes de mesure des risques ALM : liquidité et taux d'intérêt global,
- Proposer les limites pour les encadrer et en assurer le suivi.

Risque de crédit

1. **Politique générale**

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux, dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance.

- **Déontologie** : Les activités de la banque sont exercées dans le respect du code de déontologie interne délivré et accepté par tous ses collaborateurs lequel s'appuie sur le respect des lois et des droits des tiers,

- **Indépendance** : Les structures risques sont parfaitement indépendantes des autres entités opérationnelles de la banque,

- **Responsabilité** : Les structures risques partagent la responsabilité de la qualité des risques avec les lignes opérationnelles qui les proposent,

- **Collégialité des décisions** : Les décisions d'octroi nécessitent pour le moins un double regard, celui des lignes opérationnelles et celui des risques,

- **Maîtrise et suivi des risques** : Les risques sont comptabilisés et suivis par des systèmes d'information adéquats. Ils sont évalués et octroyés par contrepartie ou par groupe de contreparties.

- **Rémunération** : Les prises de risque doivent en corollaire apporter une rémunération satisfaisante des fonds propres engagés, des traitements opérés et du risque induit

Répartition des engagements

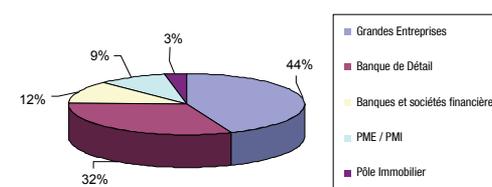
1. **par segment de clientèle** :

La banque a inscrit dans sa stratégie risque une répartition des engagements par segment de clientèle, soit :

- la banque de détail, incluant les particuliers les professionnels et les très petites entreprises gérées par le réseau d'agence,
- la banque des PME/PMI gérées par des centres d'affaires localisés dans les principales villes du royaume,
- la banque des grandes entreprises gérées par des centres d'affaires spécialisés.

La répartition est la suivante :

Répartition des engagements par segments de clientèle au 30/06/2011



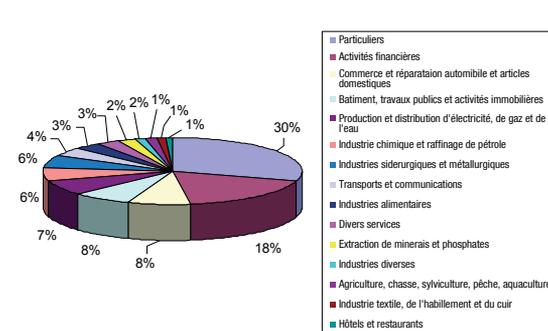
2. **Par secteurs d'activités** :

La banque a inscrit dans sa stratégie risque une répartition des engagements des limites par secteur d'activité.

Ces limites font l'objet d'un suivi mensuel.

La répartition est la suivante :

Répartition des engagements par secteurs d'activité au 30/06/2011



Procédures

1. **Octroi**

Acteurs

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des sub-délégations, selon le principe intuitu-personae qu'il a distribué aux acteurs.

Il est décliné en fonction des marchés :

Marché du retail : le système des délégations est organisé et géré par un applicatif informatique Sysen, qui gère en fonction des normes établies (montant, maturité, garanties, etc...), le niveau de délégation requis.

Au-delà de ces sub-délégations, les décisions sont prises par le Comité des crédits.

Marché du corporate (PME/PMI, grandes entreprises) : le système des délégations est également organisé et géré par l'applicatif Sysen, en fonction de critères définis (montant, maturité, et note de signature), mais nécessite un double regard, celui de la ligne opérationnelle, bénéficiaire de la délégation et celui des risques.

Au-delà de ces sub-délégations, les décisions sont prises par le Comité des crédits.

Les filiales ont recours à un avis de lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Pour tous les segments de clientèle, la banque a organisé un système de recours qui est arbitré par le niveau de délégation, jusqu'au niveau du Comité des crédits.

2. **Décision**

Demande de crédit :

Elle est formulée, selon le segment de clientèle en agence ou en centre d'affaires par le conseiller commercial ou le chargé d'affaires.

Celui-ci recueille toute la documentation nécessaire, au plan réglementaire, en application des règles établies par le régulateur, et dans le respect des normes établies par la banque.

Ces informations nécessaires à la prise de décision sont

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

saisies dans l'applicatif de gestion Sysen qui véhicule la demande de crédits vers les acteurs désignés du processus de décision.

Etude et décision :

Pour la clientèle des particuliers : Le système gère les données indispensables à la prise de risque, notamment :

- Les données de la demande : montant, maturité, garanties,
- Les données de la contrepartie : revenus, endettement, apport, etc...
- Les données de gestion : ancienneté de la relation, soldes moyens, anomalies, etc...
- Les conditions,

La demande est ensuite véhiculée par le système vers le délégataire adéquat.

Pour la clientèle des professionnels et des entreprises : Le système gère les données indispensables à la prise de décision, soit et selon les cas :

- Les données de la demande : montant, maturité, garanties,
- Les données financières de la contrepartie : bilan, compte de profits et pertes,
- Les données de gestion : historique de la relation, précédente note de signature, soldes moyens, incidents, etc...

Le chargé d'affaires procède à la notation (où à la révision de la notation) de la contrepartie sur un applicatif dédié.

Il instruit ensuite la demande qui aborde les points suivants :

- Le secteur d'activité,
- Une analyse financière (structure, rentabilité, prévisions, etc...),
- Une description des concours sollicités (nature, spécificité, prévisions de remboursement, etc...),
- Une évaluation des garanties proposées,
- Une estimation de la rentabilité des concours et de la relation.

La demande est ensuite véhiculée par l'applicatif vers les risques qui procèdent à une seconde analyse critique et indépendante et délivrent un avis circonstancié, puis vers le délégataire pour décision.

En cas de désaccord entre les lignes opérationnelles et les risques, une procédure d'arbitrage est organisée.

Conformément aux prescriptions du régulateur et aux normes du Crédit du Maroc, il est procédé à une révision annuelle des engagements portés sur chaque contrepartie

3. Mise en force des crédits

Une fois la décision prise, le dossier est véhiculé par l'applicatif vers une structure chargée de la confection des contrats (pour les particuliers, les contrats standardisés, sont établis soit dans les agences s'il n'y pas de garanties réelles, soit dans les Directions régionales, chargées de veiller au respect des formalités : légalisation, prise d'hypothèque).

Les contrats sont adressés au client pour la signature et les formalités (notamment les prises de garanties).

Au retour, le dossier est transmis à une structure indépendante, chargée de vérifier la conformité des contrats aux conditions de la décision

Cette structure donne ensuite son accord pour l'inscription des autorisations dans les bases informatiques.

Les crédits relatifs aux investissements et à la promotion immobilière sont mis en force, conformément aux contrats, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

4. Gestion des dossiers de crédits

Les demandes de crédit concernant les particuliers, contenant les pièces justificatives (situation, revenus, endettement, etc...), sont conservées dans les agences domiciliataires. Un contrôle de la qualité de la saisie des informations dans l'applicatif de gestion des décisions est opéré à plusieurs niveaux.

Les dossiers concernant les professionnels, contenant les pièces justificatives des demandes (dossier juridique, documentation financière, dossier garanties, dossier administratif, etc...), sont conservés dans les agences et centres d'affaires.

Au besoin, une copie des documents originaux est adressée à la Direction des Engagements pour conforter son analyse. Toutes les décisions de crédits sont traçables et auditables, soit par l'applicatif de gestion, soit par les procès-verbaux des décisions prises par les Comités.

5. Gestion et appréciation des garanties

Les garanties sont proposées par l'agence ou le centre d'affaire demandeur. Elles sont négociées préalablement avec le client.

Elles font l'objet d'une évaluation, selon des normes établies par la banque et en conformité avec les règles du régulateur. Ainsi et selon leur nature :

- Les cautions personnelles et solidaires sont appuyées par une situation patrimoniale du garant, dûment évaluée et confortée, au besoin, par une copie des titres fonciers
- Les garanties hypothécaires, sauf dans le cas d'une acquisition devant notaire qui donne une valeur formelle, font l'objet, au delà d'un montant de 1 millions de dirhams, d'une évaluation par un expert agréé par la banque. En deçà, la valeur de la garantie est justifiée par le demandeur, sur la base de l'observation du marché.
- Les fonds de commerce nantis sont au besoin évalués par des experts,
- La valeur des matériels financés et nantis est justifiée par les factures et les justificatifs des paiements opérés.

Les décisionnaires peuvent, au besoin, exiger des garanties complémentaires à celles proposées par les points de vente. La gestion des garanties physiques détenues par la banque est centralisée, ce qui assure une maîtrise optimale de leur valeur en cas de mise en jeu.

6. Surveillance et contrôle des risques

La surveillance et le contrôle des risques du Crédit du Maroc sont dévolus à une structure centralisée, rattachée à la Direction des Risques et permanents.

Ses missions sont de surveiller la qualité des engagements et d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques. A ce titre, elle :

- Dispose pour cela d'accès à tous les systèmes d'information de la banque, pour identifier les situations qui présentent des signes de dégradation, notamment : les impayés, les dossiers renouvelés en retard, le système de notation de la banque etc.
- Produit les reportings nécessaires pour éclairer le Management de la banque sur la qualité des engagements et leur évolution.
- Produit les suivis mensuels des anomalies qu'elle traite et suit avec les réseaux, en collaboration avec les correspondants métiers installés dans les marchés (retail, corporate et dans les régions).
- Organise sur la base d'indicateurs internes de dégradation des risques, un suivi rapproché des créances sensibles. Ce suivi est opéré au niveau central, dans le cadre du Comité des risques sensible pour les créances supérieures à 1 million de dirhams et dans les marchés, sous son autorité, pour les créances inférieures.

- Identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière.

7. Provisionnement

Créances gérées par le réseau

Les créances éligibles au déclassement en fonction des critères quantitatifs édictés par le régulateur (impayés, gel des comptes), sont détectées trimestriellement par un applicatif informatique dédié. Sauf raison particulière validée par un Comité de déclassement. Elles sont toutes déclassées aux statuts édictés par le régulateur : pré-douteux, douteux, compromis et provisionnées en conséquence.

Les créances sensibles, faisant l'objet d'un suivi rapproché, sont déclassées et provisionnées en conséquence, en fonction du degré de risques encourus qui est apprécié par le Comité de déclassement composé de représentants des risques et des lignes commerciales.

Dans cette période le recouvrement est assuré par les gestionnaires appuyés par des relances centralisées.

Transfert au recouvrement juridique

Il est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère les poursuites judiciaires.

Créances gérées par le contentieux

Dès le transfert, les créances sont prises en charge par la Direction du contentieux.

Elles sont systématiquement déclassées au statut « compromis » et provisionnées en conséquence, en fonction des garanties détenues qui sont validées et appréciées par une expertise dès lors qu'elles dépassent la valeur de 1 million de dirhams.

Le recouvrement juridique est alors engagé.

L'abattement des garanties par paliers annuels de 5% est appliqué entièrement.

La contagion est opérée pour les créances des professionnels et des entreprises, dès lors que la créance contaminante est supérieure à 3 000 dirhams.

La Contagion entre les créances déclassées chez la filiale Crédit du Maroc leasing et qui bénéficient de la contre-garantie du Crédit du Maroc est opérée dès lors que celles-ci ont atteint le statut « compromis » et que la banque est appelée au règlement.

Les créances en souffrance cumulant plus de 8 ans d'ancienneté et provisionnées à 100% ont été « sorties ». Néanmoins, l'action du recouvrement continue.

Une revue des créances gérées par la Direction du contentieux est opérée par un comité spécifique. Les résultats sont portés à la connaissance du Management de la banque.

Notation interne

Le système de Notation est conforme aux exigences réglementaires.

Couverture

Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système, baptisé ANADEFI, est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Appréciation quantitative :

Elle est opérée à partir de l'appréciation de ratios issus de la documentation financière. Ces ratios sont bornés selon 16 secteurs d'activité et couvrent les indicateurs suivants : Capitalisation, levier d'endettement, capacité de remboursement, charges financières, trésorerie et rentabilité d'exploitation.

Appréciation qualitative :

Elle est opérée à partir d'un questionnaire d'appréciation couvrant les domaines suivants : qualité de la documentation financière, soutiens financiers, environnement et positionnement stratégique et Management.

La conjugaison des deux notes obtenues aboutit à une note de contrepartie.

Celle-ci peut faire l'objet de correctifs liés au statut de défaut, à l'évolution récente de la trésorerie et à l'appartenance à un groupe.

La note obtenue peut être amendée par le décisionnaire en fonction de critères objectifs qui sont documentés.

Grille de notation :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

Risque de marché

Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

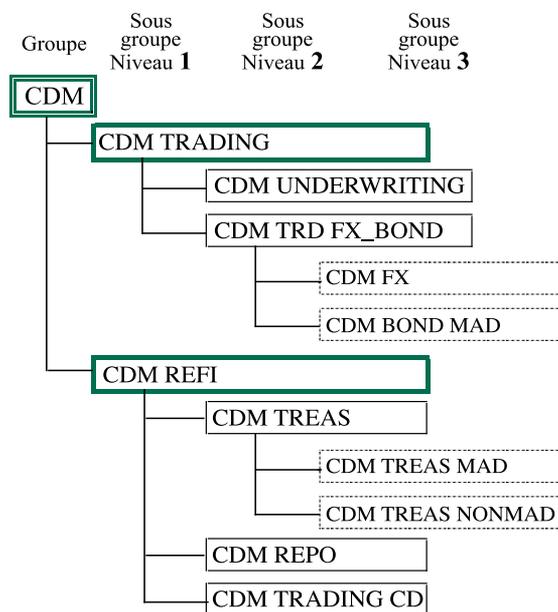
Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans la cadre d'une stratégie risques prédéfinie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe C.A.S.A.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

La dernière stratégie risque approuvée par le Comité Risque du Groupe - CRG du 26/10/2010 a permis la mise en place d'un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

Description des portefeuilles du CDM



Les limites globales validées sont les suivantes :

- une limite de VaR (99%, 1j) de 0,45 Millions € et une limite de stress spécifique de 4,5 Millions € qui porte sur l'ensemble des activités de marché (Trading et Refinancement) ;
- une sous limite de VaR (99%, 1j) de 0,4 Millions € et une sous limite de stress spécifique de 4 Millions € qui porte uniquement sur le portefeuille de Trading (Dettes-Change et underwriting).
- une sous limite de VaR (99%, 1j) de 0,3 Millions € et une sous limite de stress spécifique de 3 Millions € qui porte uniquement sur le portefeuille underwriting.
- une sous limite de VaR (99%, 1j) de 0,25 Millions € et une sous limite de stress spécifique de 2,5 Millions € qui porte uniquement sur le portefeuille Dette-Change.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

Le Back-Office

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité. Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché)

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques et Contrôles Permanents.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur
- des risques de règlement/livraison
- des risques de variation

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les

correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions

1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, les deals internes entre les différents portefeuilles et le schéma de booking sont en cours d'implémentation dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

2. Création d'un poste Middle Office

Pour renforcer les contrôles et accompagner la réorganisation des books, la mise en place de produits plus complexes et un développement des activités de marchés, la banque est en cours de réflexion pour la création d'un poste Middle Office. Le MO, très proche du Front, assurera la validation et l'enrichissement des opérations négociées. Il vérifiera la régularité des opérations et le respect de certaines procédures de contrôle, s'occupera des tâches administratives immédiates, ou encore des opérations de marché qui ne concernent pas le client. Il sera en charge de faire l'interface entre les traders et commerciaux «front office» et la comptabilité et l'administratif «back office».

3. Calcul de la Value at Risk

Suite à l'intégration réussie fin 2008 du CDM dans le projet de Consolidation des risques financiers du Groupe (CORFOU), le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Risques Opérationnels

Introduction

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

. La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

. La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

. La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

. La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation de fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Les prestations de services essentielles externalisées sont encadrées par un dispositif spécifique

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte au comité ALM. Ce dernier assure les fonctions suivantes :

- Organisation et supervision de la fonction actif-passif de la banque,
- Validation des méthodologies et des conventions ALM,
- Gestion et supervision du risque de taux d'intérêt global, du risque de liquidité et du risque de change structurel,
- Validation des décisions de couverture des GAPs de taux,
- Gestion du fonds de roulement,
- Pilotage des émissions de certificats de dépôt,
- Suivi du respect des limites ALM,
- Suivi du respect des ratios prudentiels réglementaires.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il est donc nécessaire d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

Les trois risques les plus importants sont :

- le risque de translation de la courbe des taux,
- le risque de déformation de la courbe des taux,
- le risque de base.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine,

l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Une convention permet de définir :

- Un écoulement en liquidité du produit qui décrit la manière dont le stock s'écoule dans le temps. Cette loi peut être contractuelle ou conventionnelle et représente l'évolution la plus probable du produit. Elle n'intègre que les aléas qui peuvent affecter la liquidité du produit tels que les remboursements anticipés, pour les crédits aux particuliers.

- Un écoulement en taux du produit qui décrit le profil de dépendance de la marge d'intérêts du bilan aux taux de marché. Il faut avoir au préalable avoir déterminé le degré d'insensibilité des opérations commerciales à l'évolution des taux de marché. Une loi de non-corrélation est ainsi mise en place pour chacun des produits. Cette loi traduit le pourcentage de l'encours qui peut être refinancé à taux fixe dès aujourd'hui pour différentes maturités, c'est-à-dire dont les caractéristiques de rémunération sont figées.

La mise à jour régulière des conventions est nécessaire dans la mesure où elle garantit une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Cette mise à jour vise également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

ATLAS est un outil qui répond à trois enjeux principaux :

- Un enjeu financier : gérer les risques de taux, de liquidité et de change.

- Un enjeu réglementaire : se conformer aux exigences réglementaires (Bank Al-Maghrib, Bâle II)

- Un enjeu commercial : se doter d'un outil permettant de mesurer les marges par produit et par segment de clientèle dans une optique de contrôle de gestion et de suivi budgétaire.

ATLAS permet d'atteindre trois objectifs fixés :

- Modéliser l'écoulement de chacun des postes du bilan,
- Valoriser les produits de chaque poste du bilan, via le Taux de Cession Interne (TCI),
- Utiliser les informations pour construire des reportings d'analyse des marges de gestions des risques ALM.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international ;

En 1988, le Comité a institué un premier dispositif réglementaire connu sous le nom de l'accord de Bâle 1, avec notamment la création du ratio de solvabilité, connu sous le nom de ratio « Cooke ».

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

Situation au 30 juin 2010 :

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel et le risque de marché.

Elle a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est en production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, notamment l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale, couvrant les domaines suivants :

- le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres,
- le plan de continuité des l'activité,
- le dispositif de gestion du risque de concentration,
- la fonction « conformité »,
- la Gouvernance.

PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe Crédit Agricole S.A., compte mettre en œuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
2.1. COUT DU RISQUE
(En milliers de DH)

CONSOLIDE	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions	-564 989	-517 539
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-543 932	-456 650
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-75
Provisions engagements par signature	-3 733	-47 494
Autres provisions pour risques et charges	-17 324	-13 321
Reprises de provisions	125 371	94 919
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	73 600	75 227
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	35 939	1 079
Reprises des autres provisions pour risques et charges	15 833	18 612
Variation des provisions	-69 988	-58 764
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-858	-2 437
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-73 657	-75 227
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	14 266	20 097
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-9 740	-1 196
COÛT DU RISQUE	-509 606	-481 384

2.2. MARGE D'INTERETS
(En milliers de DH)

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 287 500	478 093	1 809 407	2 215 309	444 778	1 770 531
Comptes et prêts/emprunts	2 176 915	471 385	1 705 529	2 113 180	441 346	1 671 834
Opérations de pensions	608	4 399	-3 791	2 160	1 059	1 101
Opérations de location-financement	109 978	2 309	107 670	99 968	2 373	97 596
Opérations interbancaires	149 729	25 368	124 360	144 891	23 480	121 411
Comptes et prêts/emprunts	77 268	24 300	52 968	95 338	20 986	74 352
Opérations de pensions	72 460	1 068	71 392	49 553	2 494	47 059
Emprunts émis par le Groupe	-	276 762	-276 762	-	321 360	-321 360
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	86 795	-	86 795	91 148	-	91 148
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 524 024	780 224	1 743 800	2 451 348	789 618	1 661 730

2.3. PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS
(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
Titres	3 753	4 837
Emission	312	375
Transmission d'ordres	928	1 190
Autres	2 512	3 273
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	20 413	20 078
Gestion d'actifs	14 702	14 279
Conservation	5 711	5 798
Engagements de prêt	15 746	43 382
Gestion des moyens de paiement	104 746	89 999
Ingénierie financière	-	-
Autres	188 025	168 247
Total	332 684	326 542
Conservation	1 542	1 628
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	25 155	23 196
TOTAL	26 697	24 824

2.4. GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS
(En milliers de DH)

	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	3 552	-256
Plus values de cession	4 308	-217
Moins value de cession	-756	-39
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	3 552	-256

INFORMATION SECTORIELLE
(En milliers de DH)

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 633 001	110 799	1 743 800
Marge sur commissions	305 999	-12	305 987
Produit net bancaire	1 956 284	110 787	2 067 071
Charges de fonctionnement	914 130	13 583	927 714
Résultat d'exploitation	451 526	79 971	531 497
Résultat net	264 141	72 152	336 294
Résultat net part du Groupe	264 141	67 725	331 866

ENGAGEMENTS DE PRETS, GARANTIES FINANCIERES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2011
(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	
Donnés :	15 625 915
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	50 020
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	14 764 283
Clientèle de détail	811 611
Reçus :	-
Garanties financières	
Données	5 526 691
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 333 141
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	3 124 606
Clientèle de détail	68 944
Garanties reçues :	4 168 074
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	4 168 074
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés	-
- Garanties financières données	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin décembre 2011, 333 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services. Elle est organisée en directions régionales, au nombre

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
INFORMATION SECTORIELLE (suite)

de dix, avec un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire qui assure ainsi une étroite proximité avec la clientèle.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CREDIT DU MAROC ASSURANCES

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. Dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, le Crédit du Maroc a créé un nouveau pôle dédié au financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui assure à sa clientèle un

conseil spécialisé et le financement de ses projets. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

L'ACTIVITE DE LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

3.2. PRETS ET CREANCES
(En milliers de DH)

31/12/2011	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	127 231	-	-	-	127 231
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	127 231	-	-	-	127 231
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	38 340 536	3 102 004	2 063 155	166 793	39 212 592
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 937 087	-	-	-	3 937 087
Institutions non établissements de crédit	15 695 386	604 138	316 774	28 633	15 954 111
Grandes entreprises	4 669 414	570 663	414 390	99 666	4 726 027
Clientèle de détail	14 038 649	1 927 203	1 331 991	38 494	14 595 367
TOTAL	38 467 767	3 102 004	2 063 155	166 793	39 339 823

31/12/2010	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	386 927	-	-	-	386 927
Administrations centrales	249 270	-	-	-	249 270
Etablissements de crédit	137 657	-	-	-	137 657
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	37 231 915	2 681 151	1 674 364	137 321	38 101 381
Administrations centrales	-	14	14	-	-
Etablissements de crédit	5 229 375	-	-	-	5 229 375
Institutions non établissements de crédit	15 700 604	1 446 929	754 917	56 659	16 335 956
Grandes entreprises	3 668 208	-	-	-	3 668 208
Clientèle de détail	12 633 728	1 234 209	919 433	80 662	12 867 842
TOTAL	37 618 841	2 681 151	1 674 364	137 321	38 488 307

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

3.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE
(En milliers de DH)

31/12/2011	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	37 136	26 307	7 182	63 443
Instruments de dette	3 673 547	-	-	3 673 547
Administrations centrales	3 008 937	-	-	3 008 937
Etablissements de crédit	664 611	-	-	664 611
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	3 710 684	26 307	7 182	3 736 990

31/12/2010	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	32 894	25 470	7 182	58 364
Instruments de dette	1 933 337	-	-	1 933 337
Administrations centrales	1 500 539	-	-	1 500 539
Etablissements de crédit	432 798	-	-	432 798
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	1 966 230	25 470	7 182	1 991 700

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
3.4. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale	
					31/12/2011	31/12/2010
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
TOTAL						

3.5. INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
(En milliers de Dirhams)

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-		-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 133	NA	-10 725
Actifs financiers disponibles à la vente		3 736 991	32 328	-
Prêts et créances		-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
Autres actifs financiers		-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		18 218		-15 449
Passifs financiers au coût amorti		-		-
Autres passifs financiers		-		-

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-		-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		14 858	NA	9 969
Actifs financiers disponibles à la vente		1 991 700	26 991	-
Prêts et créances		-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
Autres actifs financiers		-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 769		256
Passifs financiers au coût amorti		-		-
Autres passifs financiers		-		-

3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT
(En milliers de DH)

	31/12/2011		31/12/2010	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	892 732	1 846 542	832 580	1 745 837
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	98 222	579 411	89 843	563 758
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

3.7. PROVISIONS PASSIF
(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	45 794	84 506	95 505	-	19 058	244 863
Dotations	14 218	19 705	3 733	-	3 106	40 762
Montants utilisés	4 436	-	-	-	612	5 048
Montants non utilisés repris au cours de la période	8 341	14 747	35 939	-	1 554	60 581
Autres mouvements	-	-3 674	-	-	44	-3 630
Solde de clôture	47 234	85 790	63 300	-	20 043	216 367

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCIEMENT
(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
D ≤ 1 an	636 392	522 122	114 269	604 641
1 an < D ≤ 5 ans	1 096 454	951 380	145 075	1 044 745
D > 5 ans	175 078	152 313	22 764	167 820
TOTAL	1 907 924	1 625 815	282 109	1 817 206

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES
(En milliers de Dirhams)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	4 792	59 058
Impôts différés	92 564	65 848
Actifs d'impôts courants et différés	97 356	124 906
Impôts courants	18 612	7 735
Impôts différés	140 780	121 430
Passifs d'impôts courants et différés	159 392	129 165
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices		
Charge d'impôts courants	206 593	190 032
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-7 838	30 374
Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices	198 755	220 405

Le taux effectif d'impôt	
Résultat net	336 294
Charges d'impôt sur les bénéfices	198 755
Taux d'impôt effectif moyen en %	37,15%

Analyse du taux effectif d'impôt	
Taux d'impôt en vigueur en %	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-
Imposition forfaitaire	-
Différences permanentes	-
Changement de taux	-
Déficit reportable	-
Autres éléments	0,15%
Taux d'impôt effectif moyen	37,15%

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION
COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	905 088	10,17	10,17
AUTRES	1 139 956	12,80	12,80
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	6 858 759	77,03	77,03
TOTAL	8 903 803	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

(En milliers de Dirhams)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 431 802	849 496	-	-	-	2 281 298
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	1 431 802	849 496	-	-	-	2 281 298
Passifs : dépôts et emprunts	849 441	1 431 856	-	-	-	2 281 298
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	849 441	1 431 856	-	-	-	2 281 298
Garanties émises par le Groupe	569 130	-	-	-	-	569 130
Garanties reçues par le Groupe	-	569 130	-	-	-	569 130
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	18 334	70 382	-	-	-	88 716
Charges d'intérêts	9 882	68 584	-	-	-	78 466
Honoraires et commissions	500	1 158	-	-	-	1 658
Total des produits dont :	96 457	22 154	-	-	-	118 610
Produits d'intérêts	68 584	9 882	-	-	-	78 466
Honoraires et commissions	1 158	500	-	-	-	1 658
Produits de dividendes	26 294	3 600	-	-	-	29 894

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

Régime à prestations définies
Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Ils étaient jusqu'à présent enregistrés intégralement en résultat sur la période sur laquelle ils étaient constatés.

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

DIVIDENDES

Le Conseil de Surveillance décide de proposer aux actionnaires une option de paiement d'un dividende de 32 DH, soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2011	2010	2009
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	32,00	30,00	30,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	37,27	41,95	50,59

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

Indemnités de fin contrat de travail
Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.

- Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- de l'âge au moment du départ (barème),
- de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de Dirhams)

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour prime de fin carrière	28 507	28 868
Provisions pour indemnité de départ volontaire	13 400	13 129
Provisions pour prime de fidélité	25 007	24 280
TOTAL	66 913	66 277
	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,80%	3,80%
Taux d'évolution des salaires	4,00%	4,00%

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2011 ce présentent comme suit :

	Montant Brut	Impôt Différé	Montant Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	-3 674	1 359	-2 314
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	7 501	-2 775	4 726



37, Boulevard Abdelatif Benkadour
20060 Casablanca
Maroc



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire
DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3.352.484, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 336.294.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes


ERNST & YOUNG

37, Boulevard Abdelatif Benkadour
20060 Casablanca
Maroc
Bachir TAZI
Associé
Tél : (212-2) 2 95.79.00 - Fax : (212-2) 2 39.02.26


FIDAROC GRANT THORNTON

Membre du réseau Grant Thornton International
47, rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Maroc
Faïçal MEKOUAR
Associé
Tél : 022 57 48 00 - Fax : 022 29 66 70
-A-

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011



Comptes sociaux au 31 décembre 2011

BILAN (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31/12/2011

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 115 646	2 620 949
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 164 253	5 962 154
. A vue	399 173	190 641
. A terme	4 765 081	5 771 513
Créances sur la clientèle	34 042 871	32 099 457
. Crédits de trésorerie et à la consommation	11 107 866	9 343 145
. Crédits à l'équipement	9 719 382	9 766 855
. Crédits immobiliers	11 003 413	10 358 188
. Autres crédits	2 212 210	2 631 269
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	3 804 518	2 322 320
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 012 436	1 746 799
. Autres titres de créance	786 231	569 875
. Titres de propriété	5 851	5 646
Autres actifs	107 404	168 609
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	256 006	224 335
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	117 765	110 611
Immobilisations corporelles	917 946	859 399
TOTAL DE L'ACTIF	46 526 408	44 367 834

HORS BILAN	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES	8 802 571	8 519 347
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	4 577
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 019 975	1 906 957
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 908 569	3 085 115
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 874 026	3 522 699
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	5 389 649	6 032 524
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 389 649	6 032 524
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

(En milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2011	31/12/2010
+ Intérêts et produits assimilés	2 402 256	2 330 369
- Intérêts et charges assimilés	776 841	786 986
Marge d'intérêt	1 625 415	1 543 382
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	271 635	287 149
- Commissions servies	26 437	24 823
Marge sur commissions	245 199	262 327
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-121	3 193
+ Résultat des opérations de change	80 554	82 420
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	80 433	85 613
+ Divers autres produits bancaires	39 184	37 771
- Diverses autres charges bancaires	71 545	66 611
Produit Net Bancaire	1 918 686	1 862 482
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-75
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	26 924	14 247
- Autres charges d'exploitation non bancaire	110	-
- Charges générales d'exploitation	1 024 810	944 439
Résultat Brut d'Exploitation	920 690	932 216
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-385 671	-447 161
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-33 730	52 325
Résultat Courant	501 289	537 380
Résultat Non Courant	-8 795	-4 651
- Impôts sur les résultats	182 257	171 921
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	310 237	360 808

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2011	31/12/2010
+ Résultat Net de l'exercice	310 237	360 808
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	120 103	105 463
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	75
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	17 145	5 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	-	65 096
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 702	388
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	110	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ Capacité d'Autofinancement	439 893	405 863
- Bénéfices distribués	284 922	259 584
+ Autofinancement	154 971	146 278

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 184	123
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 158 714	262 016
. A vue	161 742	152 494
. A terme	996 972	109 522
Dépôts de la clientèle	33 681 206	33 734 712
. Comptes à vue créditeurs	19 760 939	19 061 775
. Comptes d'épargne	7 107 823	6 458 006
. Dépôts à terme	5 729 494	6 897 855
. Autres comptes créditeurs	1 082 950	1 317 077
Titres de créance émis	6 301 539	5 846 045
. Titres de créance négociables	6 301 539	5 846 045
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	356 205	312 540
Provisions pour risques et charges	390 950	347 738
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 527 370	1 009 366
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	1 696 171	1 349 727
Capital	890 380	865 282
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	212 452	279 478
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	310 237	360 808
TOTAL DU PASSIF	46 526 408	44 367 834

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'Exploitation Bancaire	2 797 220	2 742 596
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	208 649	193 316
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 105 347	2 045 742
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	88 260	91 311
Produits sur titres de propriété	35 897	31 437
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	269 588	287 114
Autres produits bancaires	89 480	93 676
Charges d'Exploitation Bancaire	878 534	880 114
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	23 690	22 377
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	476 388	443 250
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	276 762	321 360
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	101 694	93 127
Produit Net Bancaire	1 918 686	1 862 482
Produits d'exploitation non bancaire	26 924	14 247
Charges d'exploitation non bancaire	110	-
Charges Générales d'Exploitation	1 024 810	944 439
Charges de personnel	558 448	521 961
Impôts et taxes	19 973	16 428
Charges externes	310 522	281 354
Autres charges générales d'exploitation	15 763	19 232
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	120 103	105 463
Dotations aux Provisions et Pertes sur Créances Irrécouvrables	687 361	801 398
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	597 289	683 142
Pertes sur créances irrécouvrables	27 497	72 296
Autres dotations aux provisions	62 574	45 960
Reprises de Provisions et Récupérations sur Créances Amorties	267 960	406 487
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	224 849	288 180
Récupérations sur créances amorties	14 266	20 097
Autres reprises de provisions	28 845	98 211
Résultat Courant	501 289	537 380
Produits non courants	7 026	14 189
Charges non courantes	15 821	18 840
Résultat avant Impôts	492 494	532 729
Impôts sur les résultats	182 257	171 921
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	310 237	360 808

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2011	Premier semestre 2011	Deuxième semestre 2010
1 400 293	1 396 927	1 386 487

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DECEMBRE 2011

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2011		Montants au 31/12/2010	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	239 696	29 064	207 593	25 663
Créances douteuses	574 517	252 388	549 685	133 527
Créances compromises	1 977 650	1 843 221	1 647 265	1 569 207
TOTAL	2 791 863	2 124 673	2 404 542	1 728 397

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 764 742	2 715 399
Récupérations sur créances amorties	14 266	20 097
Produits d'exploitation non bancaire perçus	26 248	28 048
Charges d'exploitation bancaire versées	-889 197	-895 395
Charges d'exploitation non bancaire versées	-15 821	-18 779
Charges générales d'exploitation versées	-904 707	-838 976
Impôts sur les résultats versés	-182 257	-171 921
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	813 274	838 473
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	797 901	-1 594 668
Créances sur la clientèle	-2 333 868	-307 861
Titres de transaction et de placement	-1 483 070	-325 855
Autres actifs	61 204	-57 831
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	896 698	-488 591
Dépôts de la clientèle	-53 506	3 036 357
Titres de créance émis	455 495	-286 420
Autres passifs	43 665	-14 379
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 615 481	-39 248
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-802 207	799 225
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 738	508
Acquisition d'immobilisations financières	-31 670	-10 146
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-185 986	-275 756
Intérêts perçus	8 143	8 779
Dividendes perçus	35 897	31 213
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-165 878	-245 402
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	518 004	171
Emission d'actions	-	221 191
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-56 284	-250 145
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	461 720	-28 783
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-506 365	525 040
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 620 826	2 095 786
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 114 461	2 620 826

ETAT A1. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 31/12/2011
INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ETAT A2. ETAT DES DEROGATIONS AU 31/12/2011

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	N E A N T	

ETAT A3. ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES AU 31/12/2011

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	N E A N T	
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	

ETAT B1. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	1 621 263	14 644	126 538	151 025	1 913 470	2 375 655
Valeurs reçues en pension	-	2 200 024	-	-	2 200 024	2 458 261
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	2 200 024	-	-	2 200 024	2 458 261
Prêts de trésorerie	-	500 000	785 000	89 660	1 374 660	2 135 026
- au jour le jour	-	100 000	-	-	100 000	-
- à terme	-	400 000	785 000	89 660	1 274 660	2 135 026
Prêts financiers	-	139 297	1 101 571	-	1 240 868	1 127 354
Autres créances	-	32 479	7 280	1 634	41 393	41 849
Intérêts courus à recevoir	-	2 198	12 795	49	15 042	13 973
Créances en souffrance	-	-	51	9	60	14
TOTAL	1 621 263	2 888 642	2 033 235	242 377	6 785 517	8 152 132

ETAT B2. CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	447 018	-	7 297 003	294 463	8 038 484	6 236 715
Comptes à vue débiteurs	447 018	-	2 993 233	256 711	3 696 962	3 398 605
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 392 822	-	1 392 822	1 060 126
Crédits à l'exportation	-	-	237 964	-	237 964	154 114
Autres crédits de trésorerie	-	-	2 672 984	37 752	2 710 736	1 623 870
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 912 509	2 912 509	2 953 498
CREDITS A L'EQUIPEMENT	2 796 941	-	6 748 089	8 370	9 553 400	9 617 703
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	1 162 526	9 797 228	10 959 754	10 319 116
AUTRES CREDITS	1 083 333	328 002	34 531	2 183	1 448 049	1 867 952
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	307 234	59 283	366 517	341 162
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	325 596	438 560	764 157	763 311
Créances pré-douteuses	-	-	3 264	207 368	210 633	181 888
Créances douteuses	-	-	256 885	65 244	322 129	415 882
Créances compromises	-	-	65 447	165 948	231 395	165 541
TOTAL	4 327 292	328 002	15 874 979	13 512 596	34 042 871	32 099 457

ETAT B3. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTES	791 405	3 007 262	5 784	67	3 804 518	2 322 320
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	3 007 262	-	-	3 007 262	1 746 799
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	791 405	-	-	-	791 405	569 875
Titres de propriété	-	-	5 784	67	5 851	5 646
TOTAL	791 405	3 007 262	5 784	67	3 804 518	2 322 320

ETAT B4. VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	3 807 727	3 804 518	4 432 440	-	3 209	3 209
Bons du trésor et valeurs assimilées	3 010 098	3 007 261	3 650 770	-	2 837	2 837
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	791 406	791 406	781 670	-	-	-
Titres de propriété	6 223	5 851	-	-	372	372
TITRES DE TRANSACTION	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 807 727	3 804 518	4 432 440	-	3 209	3 209

ETAT B5. DETAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

TITRES	31/12/2011	31/12/2010
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
DEBITEURS DIVERS	47 504	101 616
Sommes dues par l'Etat	18 544	79 829
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	3 162	2 969
Comptes clients de prestations non bancaires	103	82
Divers autres débiteurs	25 695	18 736
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2 951	2 847
COMPTE DE REGULARISATION	56 949	64 145
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	16 506
Comptes d'écarts sur devises et titres	10	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 038	1 845
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 595	1 325
Produits à recevoir	3 867	3 128
Charges constatées d'avance	38 981	36 928
Autres comptes de régularisation	9 458	4 413
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	-	-
TOTAL	107 404	168 608

ETAT B6. TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées									95 357
Banque International de Tanger	Etab. de Crédit	1 655 USD	100,00%	7 444	7 444	31/12/11	1 880 USD	36 USD	-
SIFIM	Immobilière	18 321	100,00%	16 009	16 009	31/12/11	-24 032	-10 800	10 271
Crédit du Maroc Capital	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/11	13 250	2 100	3 900
Crédit du Maroc Leasing	Etab. de Crédit	95 000	66,66%	68 014	68 014	31/12/11	117 075	16 155	68 786
Crédit du Maroc Patrimoine	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/11	9 657	8 128	5 400
Crédit du Maroc Assurance	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/11	27 358	25 856	7 000
Autres titres de participation et emplois assimilés									4 260
Atlasnet	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-		-	-	-
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-		-	-	-
Interbank	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/09	29 665	9 128	1 840
Exp services Maroc	Sce Financier	90 000	5,00%	4 500	4 500		-	-	-
Centre Monétique Interbancaire	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/10	195 402	48 147	2 420
Maroc Telecommerce	Com. Electronique	5 610	10,00%	1 561	1 561	31/12/10	-1 913	-1 727	-
S,I,F,M (Compte courant d'associé)	Immobilière	-	-	123 000	123 000		-	-	-
Divers	-	-	-	12 445	11 839		-	-	-
TOTAL				259 132	256 005				99 617

ETAT B9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	361 322	58 828	25 722	394 428	250 683	25 974	-	276 657	-5	117 766
- Droit au bail	27 036	1 000	-	28 036	-	-	-	-	-	28 036
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	334 286	57 828	25 722	366 392	250 683	25 974	-	276 657	-	89 735
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-5	-5
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 599 802	229 102	136 390	1 692 514	740 482	94 129	-60 021	774 590	-	917 946
- Immeubles d'exploitation	685 097	39 871	6 007	718 961	199 740	23 636	-5 976	217 401	-	501 560
. Terrain d'exploitation	187 711	8 711	-	196 422	-	-	-	-	-	196 422
. Immeubles d'exploitation. Bureau	460 340	31 160	-	491 499	169 271	22 125	-	191 396	-	300 104
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	37 046	-	6 007	31 039	30 469	1 511	-5 976	26 005	-	5 035
- Mobilier et matériel d'exploitation	448 519	40 511	55 798	433 231	322 583	38 694	-53 744	307 533	-	125 698
. Mobilier de bureau d'exploitation	93 532	7 010	5 556	94 986	72 110	7 410	-5 554	73 967	-	21 019
. Matériel de bureau d'exploitation	10 020	2 836	3 543	9 314	7 051	485	-1 490	6 046	-	3 267
. Matériel de bureau Télécom	47 618	4 309	5 607	46 320	31 489	4 469	-5 607	30 351	-	15 969
. Matériel Informatique	233 891	18 268	39 530	212 629	172 584	19 732	-39 530	152 786	-	59 843
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 009	1 474	705	6 777	4 355	478	-705	4 127	-	2 650
. Autres matériels d'exploitation	57 449	6 614	857	63 206	34 993	6 119	-857	40 256	-	22 950
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	427 073	146 909	74 354	499 628	195 969	29 655	-71	225 554	-	274 074
- Immobilisations corporelles hors exploitation	39 114	1 811	230	40 694	22 189	2 143	-230	24 102	-	16 592
. Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles hors exploitation	28 488	-	-	28 488	16 887	1 406	-	18 292	-	10 195
. Mobiliers et matériel hors exploitation	3 964	277	230	4 011	3 416	198	-230	3 384	-	627
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	6 662	1 534	-	8 196	1 887	539	-	2 426	-	5 770
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	21	21
TOTAL	1 961 124	287 931	162 112	2 086 943	991 165	120 103	-60 021	1 051 247	16	1 035 711

ETAT B9 Bis. PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
B - Immobilisations corporelles	60 167	60 021	146	7 738	7 702	110
Immeuble d'exploitation	6 007	5 976	31	7 366	7 335	-
Immeuble d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation logement de fonction	6 007	5 976	31	7 366	7 335	-
Mobilier et matériel d'exploitation	53 977	53 974	3	369	367	1
Mobilier de bureau d'exploitation	5 556	5 554	2	58	57	1
Materiel de bureau d'exploitation	1 491	1 490	1	10	9	-
Materiel de bureau Télécom	5 607	5 607	-	-	-	-
Materiel informatique	39 530	39 530	-	77	77	-
Materiel d'imprimerie	49	49	-	-	-	-
Materiel roulant rattaché à l'exploitation	706	706	-	223	223	-
Autres materiel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	28	28	-	-	-	-
Matériel de sécurité	100	100	-	-	-	-
Petit mobilier matériel et outillage	178	178	-	1	1	-
Coffres forts	502	502	-	-	-	-
Mobilier Hors exploitation	230	230	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	183	71	112	3	-	109
Agencement et aménagement	183	71	112	3	-	109
TOTAL	60 167	60 021	146	7 738	7 702	110

ETAT B10. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	1 184	686	9 976	143 192	155 038	117 370
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	876 205	-	112 983	989 188	131 588
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	876 205	-	112 983	989 188	131 588
EMPRUNTS FINANCIERS	3 616	-	14	-	3 630	4 304
AUTRES DETTES	-	2 492	7 888	268	10 648	8 862
INTERETS COURUS A PAYER	-	-	-	1 394	1 394	15
TOTAL	4 800	879 383	17 878	257 837	1 159 898	262 139

ETAT B11. DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	554 750	62 990	4 480 070	14 663 130	19 760 940	19 061 775
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	7 107 823	7 107 823	6 458 006
DEPOTS A TERME	20 000	300 000	576 314	4 728 841	5 625 155	6 772 397
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	916	996 685	85 348	1 082 949	1 317 076
INTERETS COURUS A PAYER	-	-	-	104 339	104 339	125 458
TOTAL	574 750	363 906	6 053 069	26 689 481	33 681 206	33 734 712

ETAT B13. DETAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
CREDITEURS DIVERS	136 390	118 620
Sommes dues à l'Etat	48 419	46 565
Sommes dues aux organismes de prévoyance	22 303	19 374
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 746	3 652
Fournisseurs de biens et services	-	-
Divers autres créditeurs	61 922	49 029
COMPTES DE REGULARISATION	219 816	193 920
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	12 718	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 572	396
Charges à payer	183 642	162 655
Produits constatés d'avance	10 340	15 245
Autres comptes de régularisation	11 544	15 624
TOTAL	356 205	312 540

ETAT B12. TITRES DE CREANCES EMIS AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

NATURE TITRES	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
							Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificats de dépôts	30/01/09	30/01/12	100	4,50%	INFINE	422 300			
Certificats de dépôts	03/02/10	03/02/12	100	4,05%	INFINE	271 000			
Certificats de dépôts	18/02/11	17/02/12	100	3,87%	INFINE	85 000			
Certificats de dépôts	26/04/10	26/04/12	100	4,12%	INFINE	230 000			
Certificats de dépôts	29/04/10	29/04/12	100	4,10%	INFINE	35 000			
Certificats de dépôts	09/12/09	28/05/12	100	4,20%	INFINE	70 000			
Certificats de dépôts	01/07/10	01/07/12	100	4,08%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	29/07/10	29/07/12	100	4,15%	INFINE	50 000			
Certificats de dépôts	01/10/10	01/10/12	100	4,20%	INFINE	100 000			
Certificats de dépôts	27/09/10	01/10/12	100	4,25%	INFINE	500 000			
Certificats de dépôts	28/09/10	01/11/12	100	4,25%	INFINE	500 000			
Certificats de dépôts	11/11/10	11/11/12	100	4,00%	INFINE	300 000			
Certificats de dépôts	28/12/10	28/12/12	100	4,10%	INFINE	15 000			
Certificats de dépôts	07/01/10	07/01/13	100	4,35%	INFINE	250 000			
Certificats de dépôts	03/02/10	03/02/13	100	4,10%	INFINE	15 000			
Certificats de dépôts	18/02/11	18/02/13	100	4,15%	INFINE	80 000			
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/13	100	4,25%	INFINE	90 000			
Certificats de dépôts	29/07/11	29/07/13	100	4,05%	INFINE	122 000			
Certificats de dépôts	18/02/11	18/02/13	100	4,15%	INFINE	20 000			
Certificats de dépôts	30/06/11	30/06/13	100	4,07%	INFINE	100 000			
Certificats de dépôts	29/07/11	29/07/13	100	4,05%	INFINE	378 000			
Certificats de dépôts	30/09/11	30/09/13	100	4,10%	INFINE	250 000			
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/13	100	4,30%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/13	100	4,25%	INFINE	20 000			
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/14	100	4,40%	INFINE	400 000			
Certificats de dépôts	03/02/10	03/02/14	100	4,15%	INFINE	200 000			
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/14	100	4,35%	INFINE	250 000			
Certificats de dépôts	31/05/10	31/05/14	100	4,20%	INFINE	30 000			
Certificats de dépôts	31/10/11	31/10/15	100	4,35%	INFINE	50 000			
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/16	100	4,21%	INFINE	550 000			
TOTAL						6 183 300			

ETAT B14. PROVISIONS DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2011
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	1 477 890	583 235	219 406	-	1 841 719
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 470 425	581 122	218 165	-	1 833 382
Titres de placement	2 337	2 113	1 241	-	3 209
Titres de participation et emplois assimilés	5 128	-	-	-	5 128
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	347 738	78 742	35 528	-1	390 950
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	87 483	16 167	6 684	-	96 966
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	135 000	17 145	-	-	152 145
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	57 173	28 648	14 751	-	71 069
Provisions pour autres risques et charges	68 082	16 782	14 093	-1	70 770
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 825 628	661 977	254 934	-1	2 232 669

ETAT B16. DETTES SUBORDONNEES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	500 000	1	4,90%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	4,54%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	4,35%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	4,47%	10 ANS	INFINE	251 200				
TOTAL	1 500 000					1 500 000				

(1) cours BAM au 31/12/N. (2) éventuellement indéterminée. (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ETAT B17. CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2011	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2011
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	83 382	3 146	-	86 528
Autres réserves	972 390	165 096	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	293 955	-	178 201	472 156
Capital	865 282	-	25 099	890 380
Capital appelé	865 282	-	25 099	890 380
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	279 478	-67 018	-8	212 452
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	259 584	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	360 808	-360 808	310 237	310 237
TOTAL	2 855 295	-	513 529	3 109 240

ETAT B20. OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

LIBELLÉ	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de change à terme	1 888 217	1 690 328	-	-
Devises à recevoir	277 800	237 425	-	-
Dirhams à livrer	92 643	71 461	-	-
Devises à livrer	856 563	765 528	-	-
Dirhams à recevoir	661 211	615 914	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ETAT B18. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	8 802 570	8 519 348
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	4 577
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	4 577
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 019 976	1 906 957
Crédits documentaires import	717 693	1 101 638
Acceptations ou engagements de payer	759 560	428 757
Ouvertures de crédit confirmés	542 723	376 562
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 908 568	3 085 115
Crédits documentaires export confirmés	192 432	170 100
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	10 340	19 822
Autres cautions, avals et garanties donnés	2 705 796	2 895 193
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 874 026	3 522 698
Garanties de crédits donnés	582 894	552 562
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 665 897	2 409 060
Autres cautions et garanties donnés	625 235	561 076
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	5 389 649	6 032 524
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 389 649	6 032 524
Garanties de crédits	1 124	1 124
Autres garanties reçues	5 388 525	6 031 400
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ETAT B21. VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	-		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	52 700		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	52 700		

ETAT B22. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 463 710	88 246	1 118 622	1 002 644	35 109	5 708 331
Créances sur la clientèle	2 690 101	2 722 102	2 939 223	5 946 715	13 246 225	27 544 366
Titres de créance	-	383 495	1 132 546	1 667 866	533 225	3 717 132
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 153 811	3 193 843	5 190 391	8 617 225	13 814 559	36 969 829
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 651	2 140	970 027	-	-	992 818
Dettes envers la clientèle	1 092 653	1 713 560	2 750 590	70 161	-	5 626 964
Titres de créance émis	422 300	356 000	2 200 000	3 205 000	-	6 183 300
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 500 000	1 500 000
TOTAL	1 535 604	2 071 700	5 920 617	3 275 161	1 500 000	14 303 082

ETAT B24. VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF :	1 885 258	1 200 749
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	33 145	41 023
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	252 245	273 796
Créances sur la clientèle	1 581 602	869 639
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	5 017	2 934
Titres de participation et emplois assimilés	7 392	7 203
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	5 857	6 155
PASSIF :	1 885 258	1 200 749
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 114 922	206 855
Dépôts de la clientèle	279 324	228 815
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	491 012	765 080
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN		
Engagements donnés	1 576 620	1 601 808
Engagements reçus	1 221 575	1 125 515

ETAT B25. MARGE D'INTERETS DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

	31/12/2011	31/12/2010
INTERETS PERCUS	2 402 255	2 330 369
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	208 648	193 316
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 105 347	2 045 742
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	88 260	91 311
INTERETS SERVIS	776 840	786 987
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	23 690	22 377
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	476 388	443 250
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	276 762	321 360
MARGE D'INTERETS	1 625 415	1 543 382

ETAT B26. PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIETE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CATEGORIE DE TITRE	31/12/2011	31/12/2010
TITRES DE PLACEMENT	-	224
TITRES DE PARTICIPATION	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES	35 897	31 213
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-	-
EMPLOIS ASSIMILES	-	-
TOTAL	35 897	31 437

ETAT B27. COMMISSIONS DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS PERCUES :	271 635	287 149
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	73 920	79 117
sur opérations de change	2 048	35
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	7 263	7 822
sur moyens de paiement	102 571	87 609
sur activités de conseil et d'assistance	3 922	7 004
sur ventes de produits d'assurances	6 141	40 212
sur autres prestations de service	75 770	65 350
COMMISSIONS VERSEES :	26 437	24 823
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	2 588	3 422
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 520	1 618
sur moyens de paiement	22 319	19 773
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	10	10
MARGE SUR COMMISSIONS	245 199	262 327

ETAT B28. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2011	31/12/2010
+ Gains sur titres de transaction	-	-
- Pertes sur titres de transaction	-	-
= Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	760	707
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	1 241	2 581
- Moins-values de cession sur titres de placement	9	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	2 113	95
= Résultat des opérations sur titres de placement	-121	3 193
+ Gains sur opérations de change	82 144	84 018
- Pertes sur opérations de change	1 590	1 598
= Résultat des opérations de change	80 554	82 420
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RESULTAT GLOBAL	80 433	85 613

ETAT B29. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	558 448	521 961
Impôts et taxes	19 973	16 428
Charges externes	310 522	281 354
Autres charges générales d'exploitation	15 763	19 232
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	120 103	105 463
TOTAL	1 024 809	944 438

ETAT B30. AUTRES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	-12 214	549
Autres produits bancaires	89 480	93 676
Autres charges bancaires	101 694	93 127
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	26 814	14 247
Produits d'exploitation non bancaires	26 924	14 247
Charges d'exploitation non bancaires	110	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	687 361	801 398
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	267 960	406 487
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-8 795	-4 651
Produits non courants	7 026	14 189
Charges non courantes	15 821	18 840

ETAT B32. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	310 237	-
. Bénéfice net	310 237	-
. Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	220 766	-
1- Courantes	220 766	-
- Impôt sur les sociétés	182 257	-
- Pénalités	6	-
- Amendes fiscales	1 115	-
- Dons et subventions	2 740	-
- Cadeaux et articles	2 918	-
- Part des amortissements des véhicules dont la valeur est supérieure à 300 000,00 DH	237	-
- Charges agences à imputer	907	-
- Dotation provision pour engagements sociaux	13 441	-
- Dotation provision pour risques généraux	17 145	-
- Provision pour propre risque assureur	-	-
2- Non courantes	-	-
III - DEDUCTIONS FISCALES	-	39 011
1- Courantes	-	31 676
- Revenu du Portefeuille / Titres	-	31 676
- Reprise partielle provision pour investissement	-	-
2- Non courantes	-	7 335
- Reprise provision pour risques généraux	-	-
- Abattement sur plus-values sur réalisations de cessions d'immobilisation	-	7 335
TOTAL	(T1) 531 003	(T2) 39 011
IV - RESULTAT BRUT FISCAL	-	491 992
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	491 992
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
VI - RESULTAT NET FISCAL	-	491 992
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	491 992
OU	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	-	-
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ETAT B33. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	501 289
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	38 509
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	39 011
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	500 787
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	185 291
. Résultat courant après impôts (=)	315 496
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

ETAT B34. DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 =4)
A. TVA collectée	6 549	248 854	245 566	9 837
B. TVA à récupérer	2 831	117 010	108 688	11 153
. Sur charges	3 393	94 657	85 873	12 177
. Sur immobilisations	-562	22 353	22 815	- 1 024
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	3 718	131 844	136 878	- 1 316

ETAT C4. DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION	
. Date de clôture (1) : 31 décembre 2011	
. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 16 mars 2012	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables
	N E A N T



37, Boulevard Abdelatif Benkadour
20060 Casablanca
Maroc



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

CREDIT DU MAROC

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION
PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4.636.610, dont un bénéfice net de KMAD 310.237, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé